

URPS : KEZACO ? Au delà d'une nouvelle organisation des professionnels de santé, un enjeu capital !

La création des URPS (Unions régionales de professionnels de santé), qui remplacent les URML (Unions Régionales des Médecins Libéraux) prévue dans la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (loi HPST) a pris forme, les décrets sont sortis.

Les URPS agiront dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

Elles seront également chargées de la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des services de santé ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.

Autre point important, les URPS auront pour missions de déployer et d'utiliser des systèmes de communication et d'information partagés et pourront participer à la mise en place du développement professionnel continu.

Par ailleurs, la représentativité des syndicats ne leur sera accordée que s'ils ont obtenu 10 % des suffrages à ces élections !

Et pour que les infirmières libérales soient représentées par un syndicat avec un droit de vote, il leur faut obtenir 30 % de ces mêmes suffrages.

**Si nous n'avons pas 30 % des suffrages exprimés, nous n'aurons pas de siège.
Donc, les ARH, HAD, médecins libéraux et autres structures décideront pour la profession SANS qu'elle ait son mot à dire !
Il ne nous restera plus qu'à subir, encore, ça suffit !**

Votez et faites voter vos collègues

Il vous suffit de cocher une case sur un bulletin et de renvoyer une enveloppe, vous n'avez pas besoin de vous rendre sur un lieu de vote et les conséquences seront irréparables pour les prochaines années si vous ne le faites pas.

Prenez votre avenir en main, votez !